

AU CONSEIL COMMUNAL DE CORCELLES/Payerne

PREAVIS No 08/2021

Budget 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation, le projet du budget de fonctionnement pour l'année 2022.

Ce budget, adopté par la Municipalité lors de sa séance du 11 octobre 2021, prévoit aux dépenses Fr. 10'958'400,-- et aux recettes Fr. 10'875'797,--, soit un excédent de dépenses de Fr. 82'603,-- après amortissements sur investissements au bilan et attributions sur réserves comptables.

Afin d'avoir une vue d'ensemble, une comparaison est faite par groupes de comptes, selon le tableau des charges et revenus par nature qui figure dans les dernières pages du budget.

Evolution des charges en 2022

1) Autorités et personnel

Service du personnel:

Notre boursière prendra sa retraite à la fin de l'année 2022, un montant a été prévu pour l'engagement de sa ou de son remplaçant afin d'avoir une période de transition entre ces deux personnes.

Pour le personnel auxiliaire, une augmentation des heures pour le nettoyage du collège, ainsi que de la structure parascolaire, a été calculée sur la base du temps connu à ce jour pour ce travail.

2) Biens, services, marchandises:

Sous cette position sont regroupées les charges suivantes :

		Budget 2022		Budget 2021		+/-
Mobilier, matériel, marchandises, divers pour						
bureau	Fr.	237'500.00	Fr.	232'900.00	Fr.	4'600.00
Electricité, chauffage, eau	Fr.	248'900.00	Fr.	244'200.00	Fr.	4'700.00
Entretien bâtiments, fossés, canal, routes, mobilier Loyers, fermages,	Fr.	913'500.00	Fr.	877'500.00	Fr.	36'000.00
redevances	Fr.	11'900.00	Fr.	8'700.00	Fr.	3'200.00

Total	Fr.	2'659'286.00	Fr.	2'478'659.00	Fr.	180'627.00
Cotisations, taxes	Fr.	61'400.00	Fr.	61'400.00	Fr.	
Honoraires, prestations de services	Fr.	1'139'086.00	Fr.	998'959.00	Fr.	140'127.00
Réceptions et manifestations	Fr.	47'000.00	Fr.	55'000.00	Fr.	8'000.00

Les éléments particuliers sont détaillés dans le fascicule « commentaires » du budget 2022.

3) Intérêts:

Le budget comprend uniquement les charges dues pour les intérêts des emprunts contractés à ce jour. Grâce aux remboursements réguliers et importants de nos différents crédits, la tendance est à la baisse sur la charge liée aux intérêts.

4) Amortissements - défalcations - pertes s/débiteurs

Les charges totales se montent à Fr. 1'064'800,-- contre Fr. 1'043'300,-- pour le budget 2021, soit une augmentation de Fr. 21'500,--.

Pour mémoire les amortissements sont calculés sur la valeur des investissements au 31 décembre 2021.

5) Remboursements, participations:

Sous ce titre se trouvent les différentes factures payées au canton pour les écoles de musique, les charges liées aux transports publics, la police, la facture sociale, ainsi que les participations aux associations intercommunales.

Total	Fr.	2'824'467.00	Fr.	2'606'610.00	Fr.	217'857.00
Participation ORPC	Fr.	46'500.00	Fr.	46'500.00	Fr.	
Ass. Intercommunale SDIS Broye-Vully	Fr.	107'000.00	Fr.	100'000.00	Fr.	7'000.00
ASIPE, OSP	Fr.	1'117'031.00	Fr.	971'034.00	Fr.	145'997.00
Facture sociale	Fr.	1'061'135.00	Fr.	1'034'631.00	Fr.	26'504.00
Participation cantonale police	Fr.	187'101.00	Fr.	187'445.00	Fr.	-344.00
Participation charges transports publics	Fr.	279'100.00	Fr.	242'000.00	Fr.	37'100.00
Contributions école de musique	Fr.	Budget 2022 26'600.00	Fr.	Budget 2021 25'000.00	Fr.	+/- 1'600.00

Une précision est à apporter pour les charges relatives à l'ASIPE. Celles-ci concernent uniquement la part liée à l'enseignement primaire et secondaire. La participation communale liée aux structures parascolaires est enregistrée sous la rubrique prestations de services. Elle se monte à Fr. 124'936.--contre Fr. 100'059.-- pour le budget 2021.

Il convient également de relever que le financement de la charge relative aux agences d'assurances sociales a été repris par le canton.

6) Aides et subventions:

La charge relative à l'ARAJ augmente de Fr. 309'000.-- à Fr. 324'500.--

Evolution des revenus en 2022

Les éléments suivants sont à relever :

1)Impôts

Pour les personnes physiques, les évaluations ont été faites en prenant en considération les acomptes 2021 connus au moment de l'établissement du budget, les taxations 2020 entrées en force ainsi qu'une augmentation du nombre de contribuables.

2) Revenus du patrimoine

La location du collège à l'ASIPE a été calculée en prenant en considération les frais supplémentaires liés aux travaux réalisés.

3) Taxes, émoluments, produits :

Cette rubrique passe de Fr. 1'702'000,-- à Fr. 1'842'800,--, soit une augmentation de Fr. 140'800,--. Elle est en partie liée au bouclement du syndicat des améliorations foncières de notre commune.

Conclusions

Tout comme pour le budget de l'année 2021, la Municipalité présente un budget qui se veut optimiste quant à l'évolution de la pandémie qui influence à ce jour principalement la vente de vins ainsi que les réservations de locaux.

Il est légèrement déficitaire, mais le cash-flow demeure positif avec un excédent de liquidités de Fr. 77'915,--.

Ce budget permet à la Municipalité d'aller de l'avant dans les investissements qui sont prévus durant la présente législature.

Concernant le service des eaux, le règlement relatif à la distribution de l'eau est en consultation auprès de l'autorité de surveillance des prix. Un préavis vous sera présenté lorsque la détermination du canton sera connue.

Pour de plus amples renseignements, nous vous renvoyons aux pages explicatives du budget 2022 annexé. De plus, Mme Nicole Rapin, responsable des finances, au besoin tous les municipaux ainsi que la boursière communale, sont à disposition de la commission pour tout complément d'information souhaité.

En conclusion, nous vous proposons de voter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis no 08/2021, décide :

Art. 1

D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2022 tel que présenté.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE:

La Syndique:

(LS)

N. Rapin

J.F. Pahud

Annexes: Budget 2022 (comptes et commentaires)